

Empreinte écologique de la Chine en Afrique¹

Peter Bosshard²

En accroissant sa présence en Afrique, la Chine y a étendu son empreinte écologique. Son déficit en matières premières l'amène à s'intéresser à des gisements peu accessibles, dans des écosystèmes fragiles au cœur de pays dotés d'une faible structure de gouvernance. La stratégie chinoise du tout à la croissance prédomine donc, mais une politique environnementale normative tend cependant à émerger.

Depuis le début du siècle, la Chine et l'Afrique ont rapidement intensifié leurs relations économiques et politiques. La Chine – l'« atelier du monde » – tente d'accéder aux ressources africaines qu'elle ne possède pas sur son territoire. En outre, l'Afrique représente un marché attractif pour les entreprises chinoises, qui affrontent une concurrence nationale féroce. C'est pourquoi l'État chinois soutient les investissements dans les ressources africaines et la création de postes de travail pour faire face à la crise de l'emploi persistante en Chine.

Depuis longtemps, l'Afrique constitue un gisement de ressources naturelles pour les marchés européens et américains. La stratégie de la Chine consiste à obtenir des ressources jusqu'à présent inexploitées par les entreprises occidentales qui les jugeaient insignifiantes, géographiquement trop éloignées ou politiquement

1. Version actualisée par l'auteur d'un article paru dans *China in Africa Policy Briefing*, n° 3, South African Institute of International Affairs, 2008, sous le titre : « China's Environmental Footprint in Africa ».

2. Directeur politique de International Rivers Network, ancien coordinateur de la Déclaration de Berne, spécialiste des politiques publiques environnementales et de la Chine.

risquées. Cette stratégie nécessite des investissements massifs dans le secteur minier, la prospection pétrolière et les infrastructures secondaires comme des oléoducs, des routes, des lignes ferroviaires, des centrales électriques et des lignes à haute tension.

Le cas du Soudan illustre parfaitement la stratégie chinoise d'investissement intégré. En effet, la China National Petroleum Corporation (CNPC) s'est implantée au Soudan en 1995 et a étendu sa prospection après le retrait de concurrents occidentaux à la suite du scandale lié à leur implication dans la guerre civile soudanaise (Downs, 2007). En 2005, le Soudan a fourni 5% des importations pétrolières de la Chine, devenue le premier importateur de pétrole soudanais (Base de données UN Comtrade). À ce titre, la Chine a investi dans la construction d'un oléoduc, d'une raffinerie de pétrole, d'un chemin de fer et de plusieurs centrales thermiques et hydroélectriques telles que le barrage de Méroé (voir ci-dessous). Elle a également adopté des mesures d'investissement similaires en Angola, au Congo-Brazzaville, en Éthiopie, au Gabon et en Zambie.

L'expansion économique chinoise en Afrique est assurée par des milliers d'entrepreneurs individuels, quelques grandes entreprises publiques et une foule d'entreprises provinciales et municipales. Les petites sociétés privées dominent les investissements commerciaux et manufacturiers, tandis que les entreprises publiques investissent habituellement dans des projets d'extraction et d'infrastructure. Dans le cadre des mesures d'investissement intégré, les institutions gouvernementales chinoises collaborent étroitement avec les entreprises publiques et leur implication active dans l'extraction des ressources ne diffère pas fondamentalement du soutien financier, politique et militaire accordé par les gouvernements américain, français ou sud-africain aux activités pétrolières et minières.

Si le gouvernement chinois n'intervient pas directement dans la décision d'investissement des entreprises qu'il possède, il soutient et encourage néanmoins l'initiative sous forme d'appui financier et diplomatique. Alors que les petites entreprises financent leurs investissements grâce au soutien de liens familiaux et de marchés financiers informels, la Banque d'import-export de Chine (China Exim Bank) représente une source fondamentale de financement pour les projets des entreprises publiques en Afrique.

Rôle de la China Exim Bank

Fondée en 1994 pour promouvoir les exportations chinoises, la China Exim Bank est placée directement sous les ordres du Conseil des affaires de l'État et certaines de ses activités sont supervisées par les ministères des finances et du commerce, la Banque populaire de Chine et la Commission chinoise de réglementation bancaire. Les plans de crédit de la China Exim Bank doivent être approuvés par la Banque de Chine, tandis que le Conseil des affaires de l'État approuve les crédits acheteurs supérieurs à 100 millions de dollars. Néanmoins, la Banque représente plus que la branche administrative consacrée à la promotion des exportations chinoises et dispose d'une « *relative autonomie quant à l'évaluation des projets et au processus d'approbation* » (Standard & Poor's, 2006). À moyen terme, le gouvernement prévoit de transformer la China Exim Bank en une institution commerciale.

La China Exim Bank octroie des crédits à l'exportation aux entreprises chinoises ainsi qu'aux clients étrangers, accorde des prêts aux gouvernements étrangers pour des projets en Chine, offre des garanties de change et distribue les prêts concessionnels du gouvernement chinois aux gouvernements étrangers. Elle finance même les importations chinoises afin de réduire l'excédent commercial du pays.

La China Exim Bank mène une double stratégie qui se concentre sur les grandes entreprises et les projets coûteux. La Banque accorde 90 % de ses crédits à l'exportation aux entreprises publiques et aux projets ambitieux qui représentent chacun plus de 100 millions de yuans (*ibid*). Dans le cadre de la stratégie mondiale de la Chine, la China Exim Bank propose une baisse des intérêts aux investisseurs étrangers stratégiques.

À la fin de 2007, les encours de crédits figurant au bilan de la China Exim Bank s'élevaient à 321 milliards de yuans. Cette même année, la Banque avait accordé des prêts pour 263 milliards de yuans et déboursé 196 milliards de yuans (*Xinhua*, 2008), dépassant alors la Banque mondiale et toutes les autres agences de crédit export.

Selon les données officielles, en juin 2007, la China Exim Bank avait accordé des prêts aux pays africains pour un montant supérieur à 100 milliards de yuans et ses encours de crédits en Afrique

s'élevaient à 50 milliards de yuans³. En septembre 2006, la Banque entretenait des relations avec trente-six pays africains et comptait 259 projets dans son portefeuille (Zhen, 2007). La Banque mondiale estime que plus de 80 % de ces prêts étaient concentrés en Angola, au Nigeria, au Mozambique, au Soudan et au Zimbabwe. Les projets visant le secteur énergétique représentaient 40 % des engagements financiers, suivis des secteurs généraux ou multiples (24 %), des transports (20 %), des télécommunications (12 %) et des projets hydrauliques (4 %) (Broadman, 2007).

Les prêts concessionnels de la China Exim Bank représentent une composante essentielle du programme officiel chinois d'assistance au développement. Les projets soutenus par des prêts à des conditions favorables doivent être approuvés par le ministère du commerce et le gouvernement bénéficiaire. Sur la période 2001-2005, la Banque a approuvé soixante-dix-huit de ces prêts (Standard & Poor's, 2006) et en novembre 2006, la Chine avait signé 27 accords-cadres de prêts concessionnels avec des gouvernements africains (Wen Jiabao, 2006).

La China Exim Bank étend rapidement sa présence en Afrique. Lors du Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine à Pékin, en novembre 2006, le président Hu Jintao a annoncé que la Chine accorderait aux pays africains trois milliards de dollars de prêts à des conditions favorables et deux milliards de dollars de crédits acheteurs préférentiels au cours des trois années suivantes (Hu Jintao, 2006). En mai 2007, la China Exim Bank s'est engagée à prêter environ vingt milliards de dollars aux pays africains d'ici 2010 (*Financial Times*, 2007). En guise de comparaison, la Banque mondiale a approuvé des projets en Afrique d'une valeur de 4,8 milliards de dollars en 2006.

La China Exim Bank n'est pas la seule banque à caractère politique qui soutienne le commerce et les investissements en Afrique. En mai 2007, la Banque de développement de Chine (BDC) a annoncé la création d'un fonds de développement Chine-Afrique, afin de soutenir les investissements en actions de la Chine dans des

3. La China Exim Bank a organisé un colloque sur « Le financement et la coopération de projet en Afrique » (communiqué de presse, 24 juillet 2007). D'après certaines informations, la Banque a affirmé au président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en février 2007 que ses encours de crédit en Afrique s'élevaient à 8 ou 9 milliards de dollars (OCDE, 2007).

infrastructures et des projets agricoles et de construction en Afrique. Ce fonds, qui détenait un capital initial d'un milliard de dollars, devait atteindre cinq milliards de dollars (*Xinhua Net*, 2007). Si la China Exim Bank possède plus d'expérience dans les projets de financement en Afrique, la BDC a, quant à elle, financé de vastes projets d'infrastructure, tels que le barrage des Trois-Gorges en Chine, et contrairement à l'agence de crédit à l'exportation, elle a l'habitude de financer des investissements en actions.

Impacts environnementaux de l'expansion chinoise en Afrique

Le rapide renforcement des liens économiques avec la Chine a contribué à la forte croissance économique africaine de ces dernières années (Goldstein, *et al.*, 2006). En effet, la Chine, pays en développement, peut offrir des conseils et des biens plus adaptés aux besoins des sociétés africaines que les conseils et produits des pays industrialisés. Elle est notamment à la pointe des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, indispensables à l'électrification rurale en Afrique. De plus, les investissements et biens de consommation chinois sont généralement plus abordables que les produits occidentaux. Enfin, les flux d'aide et les prêts chinois permettent aux gouvernements africains d'éviter les conditions de politique économique souvent péremptoires d'institutions financières telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

La Chine est devenue l'atelier du monde. Sa stratégie africaine renforce le rôle traditionnel du continent en tant que fournisseur de ressources destinées à l'industrie mondiale et reflète l'approche dominante des entreprises et des gouvernements occidentaux à l'égard du développement africain depuis de nombreuses décennies.

Une stratégie de développement privilégiant l'extraction de ressources pour le marché mondial nécessite des investissements de capitaux centralisés, dont l'application peut être assurée par d'éventuelles mesures autoritaires. Une telle stratégie peut certes promouvoir une croissance économique à court terme, mais entraîne souvent une « malédiction des ressources naturelles » à long terme. Puisqu'une grande partie du pouvoir dépend du contrôle exercé sur le gouvernement central, cette stratégie ne renforce pas la participation publique à la prise de décision, mais exacerbe les tensions et les conflits internes. Elle n'explore pas le potentiel économique

des pauvres, mais menace ceux qui entravent l'extraction des ressources.

Des experts académiques et de la société civile ont exprimé leur inquiétude face aux impacts de l'expansion économique chinoise sur la gouvernance, le respect des droits de l'homme, de l'environnement, l'emploi local, les conditions de travail, la qualité des produits et la viabilité du fardeau de la dette du continent. Le présent rapport se concentre sur les impacts environnementaux⁴. Plusieurs raisons au moins ont causé cette inquiétude vis-à-vis de l'empreinte écologique de la Chine en Afrique.

- Les investissements chinois en Afrique se concentrent sur des secteurs écologiquement sensibles (tels que la prospection de gaz et de pétrole, l'exploitation minière, l'énergie hydraulique et l'extraction de bois) et sur des projets d'infrastructure contribuant à faciliter des investissements dangereux pour l'environnement (tels que les routes, le chemin de fer et les lignes à haute tension).
- Les investissements dans les secteurs d'exploitation minière, du pétrole, du gaz, de l'énergie hydraulique et du bois comportent généralement des risques élevés pour l'environnement, aggravés par la stratégie de la Chine visant à rendre accessibles des ressources qui ne l'étaient pas auparavant. Les investisseurs chinois développent des projets dans des régions écologiquement fragiles, éloignées, des zones jusqu'alors protégées en tant que parcs nationaux et des pays souffrant de faibles structures de gouvernance.
- La politique intérieure chinoise a privilégié la croissance économique au détriment de la protection de l'environnement, avec pour conséquence des résultats souvent alarmants. Le gouvernement chinois a mis en place des lois, normes et institutions afin de protéger l'environnement, mais n'a rencontré qu'un succès limité.
- La Chine risque d'exporter ses pratiques environnementales dans d'autres régions du monde au travers de sa stratégie d'investissements étrangers. Sa politique environnementale intérieure pourrait même encourager les plus grands pollueurs

4. Pour un aperçu des autres impacts du rôle de la Chine en Afrique, lire Bosshard (2007).

chinois à délocaliser leur production dans des endroits comme l'Afrique.

- Depuis les années 1990, les institutions financières ont adopté des directives et des règles afin de limiter les impacts environnementaux de leurs projets, mais les principaux investisseurs, financiers et fournisseurs d'équipement chinois ne les ont pas encore adoptées ou ont développé des politiques qui ne sont pas nécessairement respectueuses des normes internationales. Les entreprises et investisseurs occidentaux craignent que leurs concurrents chinois n'utilisent des règles environnementales plus souples comme stratégie pour gagner une plus grande part de marché au niveau des infrastructures internationales et des secteurs de l'extraction.

- L'expansion économique de la Chine en Afrique augmente les craintes occidentales de voir la rapide croissance économique de ce pays affecter sérieusement les ressources mondiales et l'environnement.

Plusieurs exemples célèbres démontrent les risques des investissements chinois pour l'environnement. Au Gabon, Sinopec a cherché du pétrole dans le parc national de Loango jusqu'à ce que le service des parcs nationaux gabonais ordonne l'arrêt de la prospection en septembre 2006 (Centre for Chinese Studies, 2007). Des groupes de conservation avaient souligné que la prospection pétrolière menaçait des espèces animales et végétales rares, et l'étude sur l'impact environnemental n'avait pas été approuvée par le ministère de l'environnement.

Le barrage chinois de Kongou, proposé pour alimenter le projet d'exploitation de fer de Belinga, au Gabon, pourrait avoir des effets négatifs sur les forêts du parc national d'Ivindo. Le barrage de Bui, un projet de la société Sinohydro financé par la China Exim Bank, inondera près d'un quart du parc national de Bui, au Ghana. Le barrage des gorges du Kafué, un projet de la même société lui aussi financé par la China Exim Bank en Zambie, exercera des pressions supplémentaires sur les plaines de Kafué, écologiquement importantes, et les parcs nationaux zambiens.

Depuis plusieurs années, le gouvernement zambien essayait en vain d'attirer le financement d'investisseurs privés occidentaux, de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le projet des gorges du Kafué. Après la visite en Chine d'une délégation gouvernementale en octobre 2003, le service public

d'électricité zambien a signé une lettre d'intention avec Sinohydro en l'espace de quelques semaines (Phiri, 2004). Le gouvernement ghanéen n'a pas réussi non plus à obtenir le financement du barrage de Bui par la Banque mondiale et la BEI et s'est donc adressé à la China Exim Bank, dont le soutien a également permis la construction du barrage de Méroé, puisque le gouvernement soudanais n'avait pas obtenu l'appui des investisseurs occidentaux.

Barrage de Méroé au Soudan

D'une valeur de deux milliards de dollars, le barrage de Méroé, qui dispose d'une capacité installée de 1250 MW, va plus que doubler la capacité du Soudan à produire de l'électricité. Sa construction a débuté en 2004 et s'est achevée en 2009. L'électricité générée par le projet alimentera principalement les villes de Khartoum, Port-Soudan et Dongola.

À la fin des années 1990, les autorités soudanaises ont sollicité le Canada, la Chine, la Malaisie et des pays européens et arabes pour financer le barrage, en vain⁵. Le Soudan avait du retard dans le paiement de sa dette à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international et la Coface, agence officielle de crédit à l'exportation en France, refusait de soutenir le projet en raison de ses impacts environnementaux et sociaux.

La Chine n'a pas partagé les scrupules des investisseurs occidentaux et en 2002, la China Exim Bank a accepté de financer le barrage de Méroé. Par son apport de 520 millions de dollars, la Banque est devenue le principal investisseur étranger du projet, financé également par le Fonds arabe pour le développement économique et social et les fonds de développement de plusieurs gouvernements arabes (*ibid.*). Le barrage est construit par la China International Water and Electric Corporation et la China National Water Resources and Hydropower Engineering Corporation. Des entreprises soudanaises, allemandes, françaises et suisses se sont également impliquées dans le projet.

En février 2005, le président soudanais Al-Bachir a affirmé que le projet mettrait un terme à la pauvreté dans le pays (*ibid.*). Toutefois, le barrage aura des impacts sociaux et environnementaux majeurs. En effet, son réservoir de 174 kilomètres entraînera le déplacement

5. Site web de l'unité de mise en œuvre du projet du barrage de Méroé, www.merowedam.gov.sd/en/funding.html, consulté le 20 septembre 2007.

de près de 70 000 personnes de la vallée fertile du Nil dans des endroits déserts et arides. Les responsables du projet se sont engagés à fournir de l'eau d'irrigation aux lieux de réimplantation, mais le sol y est si pauvre que cette offre n'apporte pas un moyen de subsistance réaliste aux agriculteurs déplacés. Enfin, une visite sur le premier lieu de réimplantation en février 2005 a démontré que le taux de pauvreté parmi les personnes déplacées augmentait rapidement (International Rivers Network, 2005).

Lahmeyer International, une des entreprises impliquées dans le projet, a réalisé une évaluation environnementale sommaire du barrage de Méroé en avril 2002. Ce rapport affirme que tous les impacts négatifs du barrage peuvent être réduits et que le projet aura des impacts bénéfiques sur la faune et la flore, le bien-être des gens et la santé (Lahmeyer International, 2002). En violation de la loi soudanaise de 2000 sur la protection de l'environnement, l'organe technique du ministère de l'environnement n'a jamais été autorisé à réviser et à authentifier cette évaluation environnementale du barrage.

En mars 2006, l'Eawag, institut fédéral suisse des sciences et technologies aquatiques, a procédé à un examen des impacts environnementaux du barrage de Méroé. Le rapport rédigé par l'institut a prédit que les fortes fluctuations des niveaux de l'eau et de la sédimentation auraient de graves répercussions sur l'écologie aquatique, la qualité de l'eau et la santé publique. Il a également conclu que le rapport de Lahmeyer était « *loin de répondre aux normes européennes et internationales* » et que « *des problèmes fondamentaux comme la sédimentation du réservoir, l'irrigation, la qualité de l'eau et les impacts écologiques qui découlent du marnage n'ont pas été étudiés correctement* » (EAWAG, 2006).

En 2006, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a étudié les impacts environnementaux du barrage de Méroé dans le cadre d'une évaluation environnementale post-conflit du Soudan. L'évaluation du PNUE a « *indiqué plusieurs impacts importants qui ne figuraient pas dans l'évaluation d'impact environnemental (EIE)* », notamment la limitation des apports en limon, sédiment nécessaire à la culture de récession, la sédimentation du réservoir, l'érosion des berges, la perte de la capacité de recharge des nappes phréatiques dans la vallée du Nil, le blocage des migrations de poissons et l'impact sur les espèces localement menacées d'extinction comme le crocodile du Nil (UNEP, 2007).

Les communautés qui n'ont pas encore été déplacées ont demandé à être relogées sur les rives du nouveau réservoir plutôt que dans les endroits déserts proposés. Les responsables du projet ont répondu à ces demandes par une forte répression. Ainsi, lors d'un incident en avril 2006, des milices engagées par les responsables du projet ont tué trois personnes et en ont blessé quarante-sept autres.

En août 2007, le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au logement a exprimé son inquiétude face aux « nombreux rapports de violations des droits civiques et politiques commises par le gouvernement en réponse aux protestations des communautés » dans le cadre du projet de Méroé, notamment « des tirs sur des manifestants non armés, des arrestations arbitraires de militants et des mesures répressives à l'égard de la presse alors que des journalistes tentaient de couvrir les événements ». Le rapporteur a donc « vivement encouragé les États, et plus particulièrement la Chine, l'Allemagne et la France, à s'assurer que le travail de leurs entreprises nationales n'exerce pas une influence négative – directe ou indirecte – sur les droits de l'homme des personnes concernées » (Rapporteur spécial des Nations unies, 2007).

Afin de dissiper les craintes de la société civile vis-à-vis du barrage de Méroé, Yu Jiang, porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois, a déclaré le 22 mai 2007 (Yu Jiang, 200) : « Dans le cadre de cette coopération, la Chine, qui attache une grande importance à la subsistance de la population locale, considère attentivement les éventuels impacts environnementaux et applique rigoureusement l'évaluation et les règles environnementales. [...] En ce qui concerne le barrage de Méroé au Soudan, mentionné par certains groupes, le projet a été confié à des entreprises chinoises compétentes et son achèvement sera favorable tant au développement social et économique qu'à la subsistance de la population locale. »

Lors d'une réunion avec l'auteur en décembre 2006, Li Ruogu, président de la China Exim Bank, a reconnu avoir pris connaissance des problèmes liés au barrage de Méroé et a affirmé qu'une équipe de la Banque se rendrait au Soudan afin d'en examiner les causes. Aucune information n'est disponible quant aux résultats de cette visite.

En avril 2007, le gouvernement soudanais a débuté son travail d'exploration pour le barrage de Kajbar dans le nord du Soudan avec la collaboration d'ingénieurs chinois, mais les préparatifs du

projet ont rencontré une vive opposition de la part des communautés concernées et plusieurs manifestants ont été tués, blessés ou arrêtés par les forces de sécurité soudanaises. En septembre 2007, des agents du gouvernement chinois ont souligné avec insistance que la Chine ne s'était pas engagée à financer le barrage de Kajbar. Il sera déterminant de voir si, après l'expérience du barrage de Méroé, les entreprises et les investisseurs chinois s'impliqueront dans le projet Kajbar.

Réactions africaine et occidentale face à l'empreinte écologique chinoise

Les gouvernements africains de tous bords politiques ont accueilli avec enthousiasme la présence chinoise croissante sur le continent. Ils n'ont pas seulement exprimé leur gratitude pour la croissance économique générée par les investissements chinois, mais également pour la façon pragmatique et rapide dont la Chine a livré les projets d'aide, souvent sans se soucier de la corruption et des impacts environnementaux.

En 2005, résumant une impression largement partagée, l'ambassadeur sierra-léonais en Chine, Sahr Johnny, a décrit une réunion avec les investisseurs chinois comme suit (Hilsum, 2005): *« Les Chinois font plus que le G8 pour éradiquer la pauvreté. Si un pays du G8 avait voulu reconstruire le stade, nous en serions encore à tenir des réunions ! Les Chinois, eux, viennent et agissent. Ils n'organisent pas de réunions pour débattre de l'évaluation de l'impact environnemental, des droits de l'homme, de bonne ou de mauvaise gouvernance. Je ne dis pas qu'ils ont raison, mais les investissements chinois réussissent parce qu'ils ne placent pas la barre trop haut. »*

Les gouvernements africains se sont inquiétés quand des investisseurs chinois bon marché ont anéanti les industries locales du textile (et autres), engagé des travailleurs chinois plutôt qu'africains et enfreint le droit du travail local, mais très peu se sont souciés des impacts environnementaux des investissements chinois. Dans quelques pays, comme le Gabon, le gouvernement a répondu à la demande de la société civile en exigeant un audit environnemental préalable plus strict pour les projets chinois. En janvier 2008, la Sierra Leone a interdit les exportations de bois, car comme l'a expliqué le ministre de l'environnement sierra-léonais dans une interview pour la *BBC*, les sociétés d'abattage chinoises et autres pillaient les

forêts sans aucun respect pour la loi (*BBC News*, 2008). Et en septembre 2006, un groupe de travail de l'Union africaine a vivement conseillé à tous les acteurs de « *s'assurer que la Chine accorde plus d'attention à la protection de l'environnement dans ses formes d'investissement* » (Union africaine, 2006).

Depuis les années 1980, les banques multilatérales de développement adoptent des politiques de sauvegarde soucieuses des impacts sociaux et environnementaux de leurs projets. En décembre 2001, les agences de crédit export de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont également émis un ensemble de directives environnementales concernant les approches communes de l'organisation sur l'environnement (OCDE, 2003). En accord avec ce document, les agences de crédit export se sont engagées à « *conformer leurs projets aux normes du pays d'accueil, à une ou plusieurs normes ou directives environnementales pertinentes publiées par le Groupe de la Banque mondiale* » ou d'autres banques multilatérales de développement (*ibid.*).

La Chine n'est pas membre de l'OCDE et la China Exim Bank ne s'est pas engagée vis-à-vis des Approches communes. Dès lors, les représentants d'institutions financières internationales et occidentales craignent que les banques chinoises n'acceptent des projets qu'eux-mêmes ont rejetés à cause des risques environnementaux. De nombreuses sources non confirmées indiquent également que les gouvernements emprunteurs utilisent la disponibilité des fonds chinois pour forcer d'autres investisseurs à assouplir leurs règles environnementales ou à les transgresser dans le cadre de certains projets.

En octobre 2006, le président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz a déclaré : « *Près de 80% des banques commerciales dans le monde respectent ces principes lorsqu'elles financent des projets. Les grandes banques chinoises, elles, ne les appliquent pas. C'est vrai qu'elles sont relativement nouvelles dans ce genre d'activités en Afrique. Mais il ne faudrait pas qu'elles commettent les mêmes erreurs que la France et les États-Unis avec le Zaïre de Mobutu... Soyons honnêtes, cela a été terrible, un véritable scandale* » (*Les Échos*, 2006).

À peu près au même moment, Philippe Maystadt, président de la BEI, a critiqué les investisseurs chinois encore plus ouvertement. Selon le *Financial Times*, il a déclaré : « *la concurrence des banques chinoises est visible [...] elles ne se préoccupent pas des conditions*

sociales et des droits de l'homme ». Le président de la BEI a affirmé que certains projets étaient passés sous le nez de sa banque en Afrique et en Asie, parce que les banques chinoises avaient proposé de concurrencer les conditions de la BEI en matière de droit du travail et de protection de l'environnement (*Financial Times*, 2006).

Maystadt, à l'instar d'autres, conseille aux institutions financières internationales d'assouplir leurs propres normes pour affronter la concurrence chinoise. Ainsi, le président de la BEI a affirmé que les institutions financières internationales devaient éviter les conditions « excessives » et « réfléchir au degré de conditionnalité que nous voulons imposer » (*ibid.*). Le manque de règles environnementales rigoureuses des investisseurs chinois n'a pas seulement de graves impacts environnementaux dans des projets spécifiques, il pourrait aussi déclencher une plus grande course vers le bas des institutions financières en matière de règles environnementales.

En juillet 2007, l'OCDE a publié son premier rapport intégral sur les performances environnementales de la Chine. Ce rapport affirme que : « *Le gouvernement doit redoubler d'efforts pour s'assurer que les entreprises chinoises à l'étranger, et particulièrement dans des industries aussi sensibles pour l'environnement que l'exploitation des produits de la forêt ou l'extraction minière, contribuent positivement à l'objectif déclaré de la Chine de se bâtir une réputation internationale de bonne gestion de l'environnement et de développement durable* » (OCDE, 2007).

Le rapport a également recommandé à la Chine d'« améliorer les performances environnementales et la surveillance gouvernementale sur les opérations des entreprises chinoises à l'étranger » et d'« intégrer systématiquement les considérations environnementales à son programme de coopération au développement grandissant » (*ibid.*).

Évolution de la politique étrangère chinoise

Face aux critiques qui lui sont adressées, la Chine répond habituellement qu'elle n'intervient pas dans les affaires intérieures d'autres pays. Le document intitulé « Politique africaine de la Chine », publié en janvier 2006, souligne que la Chine « respecte le choix indépendant des pays africains pour leur voie de développement » et compte « augmenter son aide aux nations africaines sans conditions politiques » (Ministère des affaires étrangères, 2006). Néanmoins, dans la réalité, la politique étrangère chinoise est plus

complexe que ne le laissent entendre les déclarations publiques et a évolué au fil du temps.

L'exemple du Soudan illustre bien la politique africaine de la Chine. En 2004, le vice-ministre des affaires étrangères, Zhou Wenzhong, a tenu des propos devenus célèbres sur la crise des droits de l'homme au Darfour : « *Les affaires sont les affaires et la Chine ne mêle pas les affaires et la politique. De plus, je pense que la situation au Soudan est une affaire interne et nous ne sommes pas en mesure de leur imposer quoi que ce soit* » (*New York Times*, 2004). Comme l'a observé Erica Downs, de la Brookings Institution, le gouvernement chinois a rapidement appris que séparer les affaires de la politique est plus facile à dire qu'à faire (Downs, 2007).

Après avoir fourni pendant plusieurs années une couverture diplomatique au gouvernement soudanais au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, la Chine a contribué à l'adoption, en juillet 2007, d'une résolution du Conseil pour la création d'une force commune de maintien de la paix de l'ONU et l'Union africaine au Darfour (Conseil de sécurité des Nations unies, 2007). L'ambassadeur chinois aux Nations unies a précisé que le président Hu Jintao avait exercé une grande pression sur le gouvernement soudanais en février 2007 pour qu'il accepte le déploiement de cette force. En mars de la même année, la Chine a également retiré le Soudan (ainsi que huit autres pays) de la liste des destinations pour lesquelles les investisseurs chinois reçoivent des primes telles que les crédits concessionnels à l'exportation (McGregor, 2007).

Le souci de la Chine pour sa renommée internationale a probablement joué un rôle important dans son revirement de position au Soudan. Les militants de la cause du Darfour menaçaient de qualifier les Jeux olympiques de Pékin de « jeux olympiques du génocide » et les gouvernements africains attendaient également que la Chine participe à la résolution de la crise du Darfour. Plus généralement, le gouvernement chinois semble être arrivé à la conclusion que la non-ingérence stricte n'était pas une option pour un investisseur à long terme en Afrique. De fait, les investisseurs chinois ont tout intérêt à maintenir une certaine stabilité et un nombre croissant d'incidents impliquant des entreprises chinoises démontre que la stabilité est inaccessible sans la paix et la protection des droits de l'homme et de l'environnement.

Selon un rapport publié dans le *New York Times*, la CNPC souhaite explorer des gisements de pétrole dans l'est du Tchad

et finalement relier les champs pétroliers tchadiens à des oléoducs soudanais, un projet irréalisable sans la paix au Darfour. En Somalie, les compagnies pétrolières chinoises se sont impliquées dans un conflit entre des factions politiques concurrentes pour les ressources pétrolières du pays. Ces dernières années, dans des pays comme l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Soudan et la Zambie, les installations chinoises ont subi plusieurs attaques par des gangs criminels et des groupes rebelles qui, lors de certains de ces incidents, semblent avoir désigné les investisseurs chinois comme cibles dans un conflit politique ou militaire.

Au début du siècle, l'Union africaine est elle-même revenue sur sa position. Elle est passée d'une non-ingérence stricte dans les affaires des États membres au droit d'intervenir sous certaines conditions (en cas de crimes contre l'humanité, par exemple). La politique africaine de la Chine a suivi peu de temps après. Un nombre croissant de casques bleus chinois sur le continent, des positions plus assurées face à des régimes corrompus et répressifs comme au Soudan et en Angola et des efforts pour renforcer les directives sociales et environnementales pour les investissements étrangers chinois démontrent l'évolution de cette politique étrangère.

Évolution des politiques environnementales chinoises

Le gouvernement chinois a toujours rejeté les critiques concernant son empreinte écologique en Afrique. En réponse aux accusations de Wolfowitz quant à la violation chinoise de règles environnementales (voir ci-dessus), le porte-parole du ministère des affaires étrangères a soutenu en octobre 2006 : « *La Chine a adopté le principe de non-ingérence des affaires intérieures d'autres États dans ses relations extérieures et refuse qu'un État lui impose ses valeurs, systèmes sociaux et idéologies. Elle-même ne se permettra pas d'agir de la sorte* » (Liu Jianchao, 2006).

Encore une fois, dans la réalité, les politiques sont probablement plus complexes que ces déclarations publiques. Après une série d'émeutes dans les pays africains, le gouvernement chinois semble de plus en plus conscient que les violations des droits de l'homme et la destruction de l'environnement par les projets chinois peuvent provoquer un retour de bâton inacceptable. En janvier 2007, Cheng Siwei, un des hauts dirigeants de l'Assemblée nationale populaire, a averti que « *des pratiques irresponsables* » avaient empêché les entreprises chinoises d'élargir leurs affaires à l'étranger et a prédit que

« même dans les pays en développement, les entreprises étrangères qui ferment les yeux sur leur responsabilité sociale seront exclues du marché » (Cheng Siwei, 2007). Durant sa visite en Afrique en février 2007, le président Hu Jintao a appelé plusieurs fois les entreprises chinoises à respecter les lois locales.

Les inquiétudes du gouvernement face aux impacts des investissements étrangers ont donné lieu à une série de directives concernant les droits des travailleurs, la sécurité des produits, les relations communautaires et les impacts environnementaux de tels projets. En septembre 2005, le ministre chinois du commerce a proposé à l'OCDE de collaborer avec la Chine pour résoudre des problèmes de responsabilité sociale des entreprises et d'expliquer aux sociétés chinoises les Principes directeurs de l'organisation à l'intention des entreprises multinationales (OCDE, 2007).

En août 2006, le ministère a émis des recommandations afin d'améliorer la sécurité des travailleurs dans les projets d'investissements étrangers chinois. Il a exhorté les entreprises chinoises à engager des travailleurs locaux, à respecter les coutumes locales et à conformer leurs projets aux normes internationales de sécurité afin de servir l'intérêt national chinois (Ministère du commerce, 2006).

En octobre 2006, le Conseil des affaires de l'État a émis neuf principes afin de réguler les investissements étrangers des entreprises chinoises. Entre autres, le Conseil a demandé aux investisseurs chinois « d'assumer les responsabilités sociales nécessaires pour protéger les droits et intérêts légitimes des employés locaux, de veiller à la protection des ressources environnementales, à l'attention et au soutien apportés à la communauté locale et à ses moyens de subsistance » et de « préserver notre bonne image et une bonne réputation d'entreprise » (Conseil des affaires de l'État, 2007).

En janvier 2008, la Commission de contrôle et de gestion des biens publics (CCGBP), qui gère les entreprises appartenant au gouvernement central chinois, a publié un « avis instructif sur les entreprises publiques assumant une responsabilité sociale ». Dans ce document, la CCGBP chargeait les entreprises publiques de renforcer leur politique de responsabilité sociale, y compris dans les domaines de la qualité des produits, la protection de l'environnement, la sécurité du travail, le droit du travail et les relations communautaires. À l'époque, onze entreprises publiques avaient publié des rapports sur leur politique de responsabilité sociale (*CSR Asia Weekly*,

2008). La CNPC et d'autres entreprises ont également adopté l'ISO 14001 Système de gestion environnementale.

La China Exim Bank est l'un des premiers exemples de l'effort chinois pour adopter des directives environnementales. En novembre 2004, la Banque a adopté une politique environnementale, rendue publique en avril 2007, concernant les questions à examiner avant, pendant et après la mise en œuvre du projet. Elle exige que les impacts environnementaux soient étudiés avant d'accorder les fonds à un projet et précise que « *les projets qui présentent un danger pour l'environnement ou ne reçoivent pas l'approbation ou l'homologation de l'administration environnementale ne seront pas financés* ». La politique stipule également qu'« *en cas d'impacts négatifs inacceptables sur l'environnement, la China Exim Bank demandera à l'unité de mise en œuvre de prendre immédiatement des mesures curatives ou préventives. Dans le cas contraire, le soutien financier sera interrompu* » (China Exim Bank, 2007).

En août 2007, la China Exim Bank a renforcé sa politique environnementale, relativement générale, et a émis des directives plus précises sur l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux. Ces directives contraignent les projets à se conformer aux politiques des pays d'accueil – pas aux normes internationales – en termes d'évaluation, de réimplantation et de consultation environnementales. Elles prescrivent un rôle actif de la China Exim Bank dans la surveillance des impacts environnementaux au long du cycle du projet et se réservent le droit d'annuler un prêt si les impacts environnementaux ne sont pas correctement traités (China Exim Bank, 2007).

Après une série de réunions à Pékin, un expert de l'OCDE a noté en février 2007 que : « *Les Chinois sont assez méticuleux dans leurs évaluations et l'Exim Bank, par exemple, n'hésite pas à discuter certains changements de gouvernance pour un projet afin de garantir le remboursement d'emprunt (elle fait notamment pression pour augmenter les tarifs d'électricité afin de financer des projets hydroélectriques), tout en affirmant qu'elle ne pose pas de conditions strictes.* »

Il n'est pas certain que les investisseurs chinois traitent l'approbation sociale et environnementale des projets avec une telle assurance (OCDE, CAD, 2006). Les experts reconnaissent que la China Exim Bank est intéressée par « la bonne pratique » internationale en matière d'évaluation environnementale, mais n'accepte aucune

obligation politique d'adhérer aux règles établies par d'autres organismes. En mai et juin 2007, la Banque a signé deux lettres d'intention avec la Banque mondiale et la Société financière internationale, dans lesquelles les institutions financières s'engagent à collaborer aux projets électriques et de transport de la Banque mondiale en Afrique, aux investissements en actions de la Société financière internationale et aux services de conseils concernant les questions environnementales.

Des conseils à la mise en œuvre

Si des directives précisent les intentions politiques du gouvernement chinois, elles n'obligent néanmoins pas à s'y conformer. Le gouvernement central possède toujours plus de 150 grandes entreprises, mais exerce peu de contrôle sur leurs activités quotidiennes et influence encore moins les nombreuses entreprises chinoises provinciales, municipales et privées qui explorent l'Afrique actuellement (Alden, 2007). Par conséquent, d'innombrables exemples d'investissements chinois en Afrique contredisent l'intérêt du gouvernement pour une société harmonieuse et les principes de la responsabilité sociale des entreprises.

Ces dernières années, des agences gouvernementales chinoises ont instauré des primes élevées afin d'encourager les entreprises à se conformer aux lois et directives environnementales du pays. En août 2007, l'Agence chinoise de protection de l'environnement (SEPA), la Banque populaire de Chine et la Commission chinoise de réglementation bancaire ont élaboré conjointement une politique de « crédit vert » selon laquelle *« les banques prêteront plus difficilement aux entreprises qui ne réussissent pas les évaluations environnementales ou ne répondent pas aux normes environnementales »* (SEPA, 2007). Pour la première fois en novembre 2007, douze entreprises chinoises se sont vues refuser un prêt en vertu de la politique de crédit vert.

Les entreprises chinoises ont un grand intérêt à trouver des capitaux privés pour leurs plans d'expansion sur le marché boursier du pays. En août 2007, la SEPA a confirmé une décision antérieure d'inspecter les entreprises des secteurs polluants – y compris le charbon, le pétrole, l'énergie thermique, les produits chimiques et les textiles –, avant d'approuver leur introduction en bourse (SEPA, 2008). Le mois suivant, Zijin Mining, principal producteur d'or

chinois, a fermé cinq mines polluantes afin de recevoir l'autorisation de la SEPA d'entrer en Bourse à Shanghai (*Reuters*, 2008).

Avec le soutien du président de la Commission chinoise de réglementation des titres, le centre de recherches de la Bourse de Shanghai a proposé en novembre 2007 que « *les conditions de protection de l'environnement des entreprises soient directement liées à l'émission et la cotation de leurs actions en Bourse* » et que le financement complet, le crédit et les politiques fiscales soient utilisés afin d'améliorer leurs performances environnementales (*Shanghai Securities News*, 2007).

En octobre 2007, la SEPA et le ministère du commerce ont annoncé qu'ils interdiraient aux entreprises coupables de graves violations des normes environnementales d'exporter pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans (SEPA, 2007). En janvier 2008, la SEPA a signé un accord avec la Société financière internationale pour introduire les « *Equator Principles* » en Chine (Société financière internationale, 2008). Ceux-ci seront intégrés à la politique de crédit vert, mais orienteront probablement aussi d'autres domaines, tels que l'introduction en Bourse.

Toutefois, aucune mesure adoptée par la SEPA et d'autres agences ne mentionne explicitement les pratiques environnementales des investisseurs chinois à l'étranger. Ces dispositions peuvent même encourager des producteurs nationaux à délocaliser leurs activités les plus polluantes à l'étranger. Néanmoins, si la volonté politique existe, elles peuvent être utilisées afin d'améliorer les performances environnementales mondiales des entreprises chinoises.

Exportation de l'expérience nationale chinoise

Traditionnellement, les entreprises publiques chinoises étaient chargées de fournir non seulement de l'emploi, mais devaient également s'occuper du logement, des services de santé, des pensions, etc. Lors du processus de réforme chinois, les entreprises ont été déchargées de leurs responsabilités sociales pour se concentrer exclusivement sur les bénéfices et la croissance économique. Les investisseurs occidentaux ont adopté ce modèle avec enthousiasme, car il leur permettait d'échapper aux réglementations sociales et environnementales strictes en vigueur dans leurs pays.

Comme tous les gouvernements, la Chine exporte généralement son propre modèle de développement à travers son soutien financier et ses politiques économiques extérieures. Les autorités

chinoises ont, par exemple, invité plusieurs délégations africaines à visiter le barrage des Trois-Gorges, présenté comme modèle pour le développement du secteur énergétique du continent.

Ces dernières années, les conséquences désastreuses du modèle de développement chinois pour l'environnement, la santé publique et enfin l'économie sont devenues évidentes. En 2007, la Banque mondiale a montré le prix exorbitant payé par la Chine pour sa pollution atmosphérique et aquatique. Le projet des Trois-Gorges en particulier ne peut plus servir d'argument pour privilégier la croissance au détriment de l'environnement. En septembre 2007, les experts chinois ont annoncé que le barrage hydraulique pouvait « mener à une catastrophe environnementale » et que « les problèmes s'avèrent tous plus graves que prévu » (Xinhua, 2007).

Au fil des ans, le gouvernement chinois a pris des mesures drastiques pour faire face à la destruction alarmante de l'environnement. Il a interdit l'abattage des arbres dans les forêts primaires en 1998, renforcé la loi sur l'eau en 2002, adopté une loi stricte sur l'évaluation des impacts environnementaux en 2003 et garanti la participation publique à de telles évaluations en 2006. La politique de crédit vert et d'autres mesures adoptées par la SEPA permettent de veiller à une plus grande conformité des pollueurs nationaux aux normes environnementales.

Au cours des dernières années, le gouvernement chinois a fermement soutenu des règles environnementales plus strictes. Le onzième plan quinquennal du gouvernement, qui s'étendait de 2006 à 2010, suggérait de se détourner des secteurs industriels à forte consommation en énergie et en ressources pour favoriser un modèle de développement à plus forte intensité de connaissance et plus respectueux de l'environnement. Le président Hu Jintao a confirmé cet objectif lors du 17^e congrès du Parti communiste chinois en octobre 2007 et a appelé le parti à construire une « civilisation écologique ».

Les directives adoptées par le Conseil des affaires de l'État, le ministère du commerce, la China Exim Bank et d'autres agences précisent que la Chine souhaite limiter l'empreinte écologique de ses entreprises à l'étranger. Néanmoins, comme dans les pays occidentaux, des normes nationales plus strictes en matière d'environnement peuvent également pousser les entreprises chinoises à délocaliser leurs activités polluantes à l'étranger, une situation qui

n'est pas sans risque pour des régions comme l'Afrique, où les normes environnementales et les capacités répressives sont faibles.

Après l'interdiction chinoise d'abattre des arbres dans les forêts primaires en 1998, les entreprises du bois ont rapidement déménagé à l'étranger et la Chine est devenue le premier importateur mondial de bois. Selon un rapport établi par Global Timber, une grande partie des importations chinoises de bois entre en contradiction avec les lois du pays d'accueil. Le site web *globaltimber.org.uk* estime que le pourcentage d'importations illégales de bois en provenance du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de Guinée Équatoriale et du Gabon se situe entre 80 et 90 %.

En septembre 2007, la vice-présidente sud-africaine Phumzile Mlambo-Ngcuka a annoncé que son gouvernement était en pourparlers avec la Chine pour délocaliser les entreprises polluantes chinoises en Afrique du Sud. La vice-présidente a affirmé : « *La Chine a besoin d'envoyer certaines de ses entreprises polluantes ailleurs parce qu'elles l'étouffent. Nous avons la capacité de gérer les émissions et souhaitons officialiser cet accord* » (Mlambo-Ngcuka, 2007). Cette annonce évoque un mémorandum dans lequel Lawrence Summers, économiste en chef de la Banque mondiale, avançait en 1991 que « *les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués* » et que la Banque mondiale devrait « *encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés* » (Summers, 1991).

Même si la réputation de la Chine dans les pays d'accueil ne devrait pas souffrir, des directives et des normes strictes sont nécessaires pour éviter la délocalisation des plus grands pollueurs chinois en Afrique. Soutenus par une ONG chinoise, l'Académie forestière chinoise et le ministère du commerce ont adopté en août 2007 des directives liées à la gestion durable des forêts pour les entreprises chinoises travaillant à l'étranger (Ministère du commerce, 2007). Des directives et des politiques contraignantes seront également nécessaires dans d'autres domaines et en parallèle, les gouvernements occidentaux doivent davantage exiger que leurs propres entreprises rendent des comptes sur les impacts destructeurs qu'elles ont sur l'environnement dans des pays tels que la Chine.

La Chine va-t-elle « dévorer » le monde ?

En 2005, les États-Unis ont importé d'Afrique au moins trois fois plus de pétrole que la Chine. Toutefois, les importations chinoises de

matières premières augmentent rapidement et l'expansion chinoise pour acquérir des ressources suscite des craintes concernant le devenir de la planète. Lisa Mastny du Worldwatch Institute a notamment averti en 2005 que « *la Chine devient une force aspirante qui puise les matières premières à travers le monde, parce qu'elle ne dispose pas à elle seule des ressources nécessaires pour soutenir sa croissance* » (Mastny, 2005).

Les émissions de carbone démontrent également l'empreinte écologique mondiale de la Chine. Selon l'Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas, en 2006, les émissions chinoises de carbone ont pour la première fois dépassé de 8% les émissions américaines (Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas, 2007), bien que ces chiffres ne prennent pas en compte la population bien plus élevée de la Chine ni son rôle d'« atelier du monde ». Selon le Centre Tyndall de recherche sur le changement climatique, en 2004, la Chine a rejeté près de 1 milliard 490 millions de tonnes de CO₂ pour la production destinée à l'exportation. En tenant compte des importations, les exportations nettes représentaient 23% des émissions chinoises de CO₂ en 2004 (Wang & Watson, 2007). En comparaison, les émissions américaines auraient augmenté de 13 à 30% la même année si les émissions générées par les importations avaient également été prises en compte (Weber et Matthews, 2007).

Même si le rôle de la Chine en tant que centre industriel mondial est négligé, ses émissions de CO₂ par habitant ne représentaient qu'un quart environ des émissions américaines en 2006. La Chine est perçue comme une menace pour l'environnement mondial parce que son importante population tend maintenant vers les niveaux de consommation occidentaux. Contrer cette menace n'est pas seulement l'affaire de la Chine, mais un défi mondial, et surtout la responsabilité des sociétés de consommation occidentales.

Quelques évolutions récentes dans les relations sino-africaines...

Les agences gouvernementales et d'autres institutions chinoises ont continué à renforcer leurs directives environnementales ces dernières années. En juillet 2009, les ministères du commerce et de l'environnement ont publié des projets de directives concernant les performances environnementales des investisseurs chinois à l'étranger. Entre autres, ces directives précisent que les

investisseurs chinois doivent se conformer à toutes les conventions et tous les accords internationaux pertinents signés par la Chine et respecter les lois et les normes environnementales du pays d'accueil. Si ces lois s'avèrent incomplètes, les entreprises chinoises doivent alors se référer aux lois chinoises ou aux pratiques internationalement acceptées. Ces projets de directives devraient être bientôt finalisés.

En 2010, l'Association internationale de constructeurs chinois a adopté un code de conduite pour ses entreprises membres. Sinohydro, le plus grand constructeur de projets hydroélectriques au monde, entretient un dialogue avec le International Rivers Network et prépare actuellement des directives sociales et environnementales pour réglementer ses activités à l'étranger.

Le gouvernement chinois accroit également son soutien aux projets chinois d'énergies renouvelables en Afrique. En novembre 2009, le premier ministre chinois a annoncé que son gouvernement financerait cent de ces projets en Afrique au cours des trois prochaines années. Cette démarche illustre comment la Chine partage les technologies appropriées pouvant aider les pays africains à développer leur économie et à lutter contre la pauvreté tout en respectant l'environnement.

Comme nous avons pu le constater dans d'autres pays et institutions, des directives approuvées en théorie ne sont pas toujours respectées dans la pratique. Des centaines d'entreprises et banques chinoises différentes – grandes et petites, publiques et privées – investissent en Afrique et par conséquent, le respect des engagements environnementaux chinois demeure donc un défi. ICBC, la plus grande banque de Chine, s'est engagée à suivre la politique de crédit vert adoptée par le gouvernement chinois au niveau national et à l'étranger. Pourtant, en 2010, la banque a accordé un prêt pour le barrage destructeur de Gibe III en Éthiopie, qui n'a trouvé le soutien d'aucun autre investisseur. Quelques mois plus tard, Sinohydro a accepté un contrat pour construire le barrage de Kajbar, un projet hydroélectrique hautement controversé sur le Nil au Soudan.

Les ONG africaines apprennent à susciter des préoccupations sociales et environnementales chez les investisseurs et financiers chinois. Le projet d'exploitation minière et hydroélectrique Belinga, par exemple, menace de détruire les impressionnantes chutes de Kongou dans le parc national d'Ivindo au Gabon. Lorsque la China

Exim Bank a envisagé de financer le projet en 2008, l'ONG gabonaise Brainforest a écrit à la banque pour expliquer de quelle façon le projet Belinga violerait la politique environnementale de la China Exim Bank. Le projet a été interrompu par la suite.

Conclusion

La Chine possède de grands intérêts stratégiques en Afrique et un renforcement continu de la collaboration sino-africaine profitera au continent africain. Une telle coopération Sud-Sud favorisera la croissance et des investissements indispensables, mais comme le démontre l'expérience nationale de la Chine, la croissance économique ne devrait cependant pas s'obtenir au détriment de l'environnement. En tant qu'acteur mondial responsable et partenaire à long terme dans le développement africain, la Chine a un intérêt propre à renforcer les normes qui régissent les impacts sociaux et environnementaux de ses projets à l'étranger.

La Chine a commencé à émettre des directives en matière d'investissements étrangers, mais étant donnée sa rapide expansion mondiale, ces règles devront être approfondies et complétées (en fonction des domaines et du type d'entreprises concernées) par des normes contraignantes. La China Exim Bank est un acteur important de l'expansion chinoise en Afrique et, plus généralement, un instrument indispensable pour influencer les décisions d'investissement des entreprises chinoises. Un renforcement de ses politiques environnementales contribuera à réduire les impacts environnementaux des investissements chinois en Afrique. Changer les critères des prêts concessionnels chinois pourrait encourager l'exportation de technologies positives et « pro-pauvres », pour répondre aux besoins urgents de l'Afrique.

Les gouvernements africains peuvent tirer des leçons de l'expérience chinoise en choisissant bien les types d'investissements qu'ils souhaitent attirer et en s'assurant que ces investissements ne sapent pas les fondations environnementales à long terme de croissance et de prospérité. La société civile africaine, qui s'intéresse de plus en plus au rôle de la Chine sur le continent, continuera de surveiller la viabilité des investissements chinois.

Les inquiétudes exprimées par les gouvernements occidentaux quant à l'environnement et à la bonne gouvernance gagneront en crédibilité s'ils renforcent et font respecter les normes qui régissent leurs propres investissements étrangers. Ils devront assumer leur

responsabilité principale de contrer les impacts environnementaux mondiaux et devraient également promouvoir des normes et des technologies permettant de réduire les émissions nationales, en Chine et dans d'autres pays qui tendent à s'aligner sur les modes de consommation des sociétés occidentales.

Traduction de l'anglais : Céline Antoine

Bibliographie

- Alden C. (2007), *China in Africa*, London & New York, Zed Books.
- Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (2007), « Chinese CO2 emissions in perspective », communiqué de presse, 22 juin.
- Base de données UN Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.
- BBC News (2008), « Sierra Leone bans timber exports », 15 janvier, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7189204.stm>, consulté le 16 janvier 2008.
- Bosshard P. (2007), *China's Role in Financing African Infrastructure*, Berkeley, International Rivers, mai.
- Broadman H.G. (2007), *Africa's Silk Road, China and India's New Economic Frontier*, Washington DC, Banque mondiale.
- Cheng Siwei, citée dans « Companies lacking social responsibility criticized », 29 janvier 2007, www.chinaview.cn.
- Centre for Chinese Studies (2007), *China's Engagement of Africa: Preliminary Scoping of African Case Studies*. University of Stellenbosch, Centre for Chinese Studies, novembre, p. 94 et suiv.
- China Exim Bank, *China Exim Bank's Environmental Policy* (traduction non officielle de l'original chinois).
- China Exim Bank (2007), *Issuance Notice regarding Guidance on Environmental and Social Impact Assessment in China Export Import Bank Projects* (traduction non officielle), Beijing, 28 août.
- Conseil de sécurité des Nations unies (2007), Résolution 1769, para. 15.
- CSR Asia Weekly (2008), vol.4, week 2, 9 janvier.
- Downs E. (2007), « The fact and fiction of Sino-African energy relations », *China Security*, n° 3, été, vol.3.
- EAWAG (2006), *Independent Review of the Environmental Impact Assessment for the Merowe Dam Project (Nile River, Sudan)*, 15 mars.
- Economy E. (2007), « The great leap backward ? », *Foreign Affairs*, septembre-octobre.
- Environmental Defense (2007), *International Rivers Network, International Civil Society Recommendations Regarding China Exim Bank's Environmental Policy Based on International Good Practice*, Berkeley/Washington, DC, International Rivers, septembre.
- Financial Times* (2006) « EIB accuses China of unscrupulous loans », 28 novembre.
- Financial Times* (2007), « China pledges US\$20bn for Africa », 17 mai.
- Gill B. & Reilly J. (2007), « The tenuous hold of China Inc. In Africa », *Washington Quarterly*, été, p. 47.
- Goldstein A., Pinaud N., Reisen H. et Chen X. (2006), *The Rise of China and India: What's in It for Africa ?*, OCDE, mai.

- Hu Jintao, président de la République populaire de Chine (2006), discours prononcé lors de la cérémonie d'ouverture du Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine à Beijing, 4 novembre.
- Hilsum L. (2005), « We love China », *Granta 92: The View from China*, Londres.
- International Rivers Network (2005), *The Corner House, a Critical Juncture for Peace, Democracy, and the Environment: Sudan and the Merowe/Hamadab Dam Project*, Berkeley/Sturminster Newton, International Rivers, mai.
- Lahmeyer International (2002), *Environmental Assessment Report for the Merowe Dam Project*, avril, chap. 4.
- Les Échos* (2006), 24 octobre.
- Liu Jianchao, porte-parole du ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine (2006), conférence de presse régulière, 24 octobre.
- Mastny L. (2005), cité dans *National Geographic News*, 16 mai.
- McGregor R. (2007), « Iran, Sudan and Nigeria taken off China investment incentive list », *Financial Times*, 2 mars.
- Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine (2006), *China's African Policy*, janvier, www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm.
- Ministère du commerce (2007), « China issues guidelines for outbound forest cultivation enterprises », communiqué de presse, 29 août.
- Ministère du commerce de la République populaire de Chine (2006), « Dui 'guanyu jia-qiang jingwai zhongqiye jigo yu re nyuan anquan baohu gongzuo de yijian' de jiedu » [Explication des suggestions pour renforcer la sécurité humaine et la protection des travailleurs dans les entreprises et les organisations chinoises à l'étranger], 31 août.
- Mlambo-Ngcuka P. (2007), *Business Report*, 1^{er} octobre.
- New York Times* (2004), 8 août.
- OCDE (2003), *Recommendation on Common Approaches on Environment and Officially Supported Export Credits*, adopté officiellement par le Conseil de l'OCDE le 18 décembre.
- OCDE (2007), *Working Party on Environmental Performance, Environmental Performance Review of China (Final)*, Paris, OCDE.
- OCDE (2007-2008), Direction des affaires financières et des entreprises, Comité de l'investissement (2007), *Expanding Co-operation with China on Investment Policies*, 22 février.
- Phiri I., ministère de l'énergie et de l'aménagement de l'eau, Zambie (2004), exposé oral lors de la conférence Hydro 2004 : A New Era for Hydropower, Porto, 18-21 octobre.
- Rapporteur spécial des Nations unies (2007), « UN expert urges Sudan to respect human rights of communities affected by hydro-electric dam projects », déclaration/communiqué de presse, Genève, 27 août, www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/EGUA-76GRF6?OpenDocument.
- SEPA (State Environmental Protection Administration) (2007), « Media news: Blacklist of polluters distributed », communiqué de presse, 6 août.
- SEPA (2008), « Media news: Environment checks a must for stock listing », communiqué de presse, 20 août.
- Société financière internationale (IFC) (2008), « China EPA, IFC to develop guidelines for groundbreaking national green credit policy », 26 janvier, www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/Content/Highlights_January2008_ChinaGreenCredit.
- Standard & Poor's (2006), *Bank Credit Report, Export-Import Bank of China*, New York, 10 août, p. 2 et suiv.
- Summers L. (1991), Banque mondiale, memorandum interne, 12 décembre.
- UNEP (2007), *Sudan Post-Conflict Environmental Assessment*, Nairobi, UNEP.

- Union africaine (2006), *Meeting of the Task Force on Africa's Strategic Partnership with Emerging Powers: China, India and Brazil*, septembre.
- Wang T. & Watson J. (2007), « Who owns China's carbon emissions? » *Tyndall Briefing Note*, n° 23, 23 octobre.
- Weber C. & Matthews H.S. (2007), « Embodied environmental emissions in US International trade, 1997-2004 », *Environmental Science and Technology*, n° 14, vol.41.
- Wen Jiabao, premier ministre du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine (2006), « Renforcer la coopération sino-africaine pour les avantages mutuels », discours prononcé lors de la cérémonie d'ouverture du Dialogue de haut niveau entre les dirigeants chinois et africains avec les représentants du monde des affaires, 4 novembre.
- Xinhua (2007), « China warns of "catastrophe" from gigantic dam », *www.Chinadaily.com.cn*, 26 septembre.
- Xinhua (2008), « China Exim Bank records 2007 bad loan ratio of 2.45 pct », 14 janvier.
- Xinhua Net* (2007), « China approves China-Africa Development Fund », 14 mai, disponible sur le site de la BDC, www.cdb.com.cn/english/NewsInfo.asp?NewsId=2043, consulté le 21 septembre 2007.
- Yu Jiang, porte-parole, ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine (2007), conférence de presse régulière, 22 mai.
- Zhen G. (2007), « Infrastructure development in Africa supported by the Export-Import Bank of China ».

